



**PRÉFET DES DEUX-SÈVRES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle Protection des Populations  
Service Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville  
CS 58434  
79024 NIORT Cedex  
Tel : 05.49.17.27.00  
Fax : 05.49.17.27.96  
Courriel : [ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr)  
**Ouverture des bureaux :**  
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

**L'Inspecteur de l'Environnement,  
à**

Madame le Préfet des Deux-Sèvres  
Service de la Coordination et du Soutien  
Interministériels  
Pôle Environnement  
BP 70000  
79099 NIORT Cedex 9

Niort, le 11 octobre 2019

Affaire suivie par : Valérie HERAUD  
N/Ref : VH/LM-2019-02814  
PI : 1 dossier

**Objet : Déclaration dossier IED Conforme**

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de réexamen de l'élevage IED suivant,

**SCEA APPORCS  
Numéro S3IC 0579-00192  
SIRET : 413 988 692 000 21**

Adresse de l'exploitation : **La Métairie  
CHAIL  
79 500**

Adresse administrative : **31 rue Julien Caillaud  
CHAIL  
79 500**

AP d'Autorisation n° A4218 en date du 10 juin 2004 pour un effectif de 2 612 porcs à l'engraissement et 300 porcelets de moins de 30 kg.

Prise acte IED n° A5635 en date du 5 février 2015,

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 23 septembre 2019 par l'exploitant

Demande de compléments : /

Réponse exploitant : /

Finalisée le 10 octobre 2019 date de passage à l'état « Transmis\_Präfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,  
Le Chef du Service Environnement Biologique

Jean-Louis HERAUD

L'Inspecteur de l'Environnement

Valérie HERAUD